

SAINT-BRIEUC-LE LÉGUÉ

Le port de plaisance de Saint-Brieuc Le Légué a une double vocation de port de stationnement à flot, et de base technique d'entretien pour les navires de plaisance.

[J'accède à mon compte](#)

INFORMATION COVID 19

• Arrêté PREMAR du 22 juin 2021

Lien vers l'arrêté de la préfecture maritime de l'Atlantique n°2021-107 du 22 juin 2021 :

 [Arrêté Prefecture maritime de l'atlantique n°2021-107 \(.pdf - 729.58 Ko\)](#)

Toutes les dernières informations sont consultables sur le site de la [Préfecture maritime](#).

Afin de nous conformer aux dispositions d'accueil du public, de protection de votre santé, et de celle de nos équipes, veuillez consulter les modalités d'accès en vigueur au port de Saint Brieuc Le Légué :

 [Conditions d'accueil port de St Brieuc \(.pdf - 82.21 Ko\)](#)

INFORMATION BREXIT

Guide pour les ressortissants britanniques souhaitant faire escale dans les ports de plaisance Bretons / *Guide for u.k. nationals visiting marinas in brittany* :

 [Special Brexit Newsletter \(.pdf - 50.27 Ko\)](#)

Naviguer hors espace Schengen : Préavis DOUANE - immigration : [Naviguer hors espace Schengen : formulaire navigation de plaisance \(.pdf - 145.24 Ko\)](#)

LE STATIONNEMENT DE NAVIRE DE PLAISANCE

La CCI des Côtes d'Armor gère les ports de plaisance de Saint-Cast Le Guildo et Saint-Brieuc Le Légué.

Le port de plaisance comporte 208 places, dont 20 places visiteurs, à flot sur catway ou en bord à quai. Il peut recevoir tous types de navires de plaisance d'une longueur maximum de 18 mètres et d'un tirant d'eau de 3 mètres maximum.

Les bateaux visiteurs peuvent s'amarrer le long du quai en face de la maison des plaisanciers (côté Plérin). Le seuil de rentrée de la marina est à 5 mètres au-dessus des données de la carte marine et l'accès est possible en moyenne pendant 2 h 30 avant et après la haute mer.



SERVICES DISPONIBLES

- Eau, électricité sur borne en bord à quai
- WC, douche dans les sanitaires du bureau du port
- Distributeur de billets dans le bureau du port (côté rue)
- Accès Wifi
- Paiement du séjour possible par carte bancaire

Une passerelle mobile, située au milieu du bassin de plaisance, permet la circulation piétonne entre les deux rives du bassin. La priorité est cependant laissée à la circulation maritime. Le passage libre de ponton à ponton est de 7,80 m.

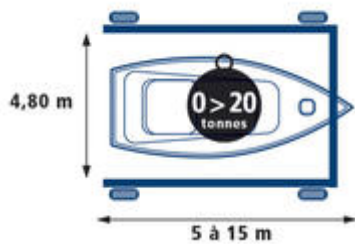
La manœuvre est réalisée par les éclusiers lors des marées (en concordance avec le pont tournant). Pour tous mouvements internes, comme la manutention par exemple, il faut s'adresser au Bureau du Port situé au Carré Rosengart entre le restaurant et le hangar plaisance.

BASE TECHNIQUE D'ENTRETIEN

Face au manque de moyens adaptés pour l'entretien des navires de plaisance et en réponse aux exigences des régatiers, la CCI a mis en place une base technique comportant :

- des moyens de manutention performants,
- des zones de stockage en extérieur ou sous hangar,
- la proximité avec des professionnels.

La base technique du port de Saint-Brieuc Le Légué comporte



- 1 élévateur d'une capacité de 20 T dont les caractéristiques autorisées sont de 15 m maximum de longueur et 4,80 m maximum de largeur.
- 1 potence de matage et dématage de 2 T.

L'aire de carénage de 1 500 m², aux normes européennes, permet le lavage des carènes. Le stockage pour hivernage ou travaux s'effectue sur le terre-plein ou sous hangar. La capacité est d'environ 130 places.

L'ensemble étant conçu dans un souci de [respect de l'environnement](#).

Bureau du Port - Carré Rosengart - 16 quai Armez - 22000 Saint-Brieuc

legue.plaisance@cotesdarmor.cci.fr

Tél.: 02 96 77 49 85

Mobile : 06 75 91 67 63

CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00